



**CONSEIL MUNICIPAL 23 Juin 2015
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présents à l'ouverture de la séance: 27

Francis Adolphe

M. Serge Andrieu – Mme Yvette Guiou – M. Bernard Bossan – Mme Agnès Moisson –
M. Franck Dupas – Mme Pauline Dréano – M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas –
M. Bruno Gandon – **(Adjoints au Maire)**

Mme Christiane Marchello-Nizia- M. Gérard Rolland- M. Jean-François Sénac –
Mme Claudine Mora – Mme Hellène Cabassy M. Jean-Pierre Cavin –M. Michel Blanchard –
M. Angelo Maccagnan – Mme Karine Guez – M. Joël Botreau –Mme Nadia Bida
M. Alain Défossé – M. Julien Langard – Mme Marie-Véronique Thomas De Maleville –
M. Antoine Laval – Mme Marguerite-Marie Bevillard – M. Patrick Jaillard –
(Conseillers Municipaux)

Absents Excuses :

Mme Peggy Bertolucci – procuration à Franck Dupas
Mme Jacqueline Renou – procuration à Yvette Guiou
M. Robert Arnoux – procuration à Bruno Gandon
Mme Catherine Lorin – procuration à Jean-Pierre Cavin
Mme Jeanne Yvan – procuration à Marguerite-Marie Bevillard
M. Julien Aubert – procuration à Antoine Laval

Absents :

M. Hervé De Lépinau
M. Tanguy Vernay

Entrées et Sorties :

M. De Lépinau entre pendant les débats sur le rapport n°6
M. Vernay entre pendant les débats sur le rapport n°11
Mme Balas sort pendant les débats sur le rapport n°31, et entre après le vote sur le rapport n°31,
M. De Lépinau sort pendant les débats sur le rapport n° 33, et entre pendant la lecture du rapport
n°36
M. Sénac sort pendant la présentation du rapport n° 42, et donne procuration à monsieur Blanchard
M. Bossan sort pendant la présentation du rapport n°46, et entre pendant les débats sur le rapport
n°47

*_*_*_*_*_*

ORDRE DU JOUR

*_*_*_*_*_*

PV de la séance précédente : Adopté à l'unanimité

<p>RAPPORT N° : 1 DAF – M. GANDON</p>	<p align="center">BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR COMPTE ADMINISTRATIF DE CLOTURE DU MAIRE EXERCICE 2014 Présents : 26 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a constaté la reprise des excédents sur le Budget principal et a clôturé définitivement le budget annexe de l'abattoir dans le cadre du compte administratif du Maire pour l'exercice 2014, telle que :</p>
--	---

	<p><u>FONCTIONNEMENT</u></p> <p>Report 20.538,97 €</p> <p>Résultat d'exécution 0,00 €</p> <p>Intégration résultats dans budget Ville -20.538,97 €</p> <p>Résultat cumulé au 31/12/2014 0,00 €</p> <p><u>INVESTISSEMENT</u></p> <p>Report 26.839,30 €</p> <p>Solde d'exécution 0,00 €</p> <p>Intégration résultats dans budget ville -26.839,30 €</p> <p>Résultat global cumulé au 31/12/2014 0,00 €</p> <p>Restes à payer au 31/12 0,00 €</p> <p>Restes à recouvrer au 31/12 0,00 €</p> <p>Résultat net au 31/12/2014 0,00 €</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i> <i>Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote</i></p>
<p><u>RAPPORT N° : 2</u> DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR COMPTE DE GESTION DEFINITIF DU TRESORIER EXERCICE 2014</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2014 du budget annexe abattoir et les opérations qui s'y rapportent, dont les résultats sont conformes à l'exécution budgétaire figurant au compte administratif du Maire pour ce même budget.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° : 3</u> DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">CLOTURE DU BUDGET ANNEXE MARCHE GARE TRANSFERT DES RESULTATS ET INTEGRATION DU PASSIF ET DE L'ACTIF AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la clôture du budget annexe du Marché-gare, le transfert des résultats de clôture dans chaque section du budget principal et la réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal.</p> <p>Le transfert des résultats de clôture du budget annexe Marché-gare s'effectue tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 29.808,50 €, - le solde cumulé d'exécution de la section d'investissement est d'un montant de + 2.375,83 € ; ces sommes sont à reprendre au sein du budget principal de la ville aux termes des opérations de liquidation. <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>

BUDGET PRINCIPAL VILLE
DECISION MODIFICATIVE N°1
Présents : 27 procurations : 6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

Chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>Opérations réelles :</u>				
002-002- reprise du résultat budget annexe Marché-gare				29.808,50 €
011-6288-d1 autres services extérieurs		27.135,50 €		
014-7391171 d1		553,00 €		
Dégrèvement Taxe Foncier Non Bati jeunes agriculteurs				
014-7391178 d1		2.120,00 €		
Autres restitutions, dégrèvement sur contributions directes				
TOTAL		29.808,50 €		29.808,50 €

RAPPORT N°:4
DAF –
M. GANDON

<u>Section d'investissement</u>				
Chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>Opérations réelles :</u>				
001-001- reprise du résultat budget annexe Marché-gare r1				2.375,83 €
13-1323- st3op04 d1 Régul subvention département 2014		906,00 €		
13-1322- st3op04 d1 Régul. Subvention Région 2014		906,00 €		
21-2151- provopl d1		563,83 €		
TOTAL		2.375,83 €		2.375,83 €
<u>Opérations d'ordre :</u>				
041-2313- opérations patrimoniales d2		300.000,00 €		
041-2031- opérations patrimoniales r2				200.000,00 €
041-238- avances versées sur commandes				100.000,00 €
TOTAL		300.000,00€		300.000,00€
<i>Adopté à l'unanimité.</i>				
RAPPORT N° : 5 DAF – M. GANDON	BUDGET PRINCIPAL VILLE INSCRIPTION PATRIMONIALE Présents : 27 procurations : 6 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté d'intégrer les terrains suivants dans l'inventaire et dans l'actif du patrimoine de			

		l'ordonnateur (inventaire) et du comptable (actif) tel que :			
		Nature du bien	localisation	Réf. Cadastrale	Prix d'achat en Euros
		Terrain non bâti	Carpentras	Lieudit Terradou cad st BK N° 456 pour 3 505 m2	13 358,35 €
		Terrain non bâti	Carpentras	Lieudit Terradou cad st BK N° 123 pour 10 155 m2	38 703,00 €
		Terrain non bâti	Carpentras	Lieudit Terradou cad st BK N° 452 pour 9 868 m2	37 609,17 €
		Terrain non bâti	Carpentras	Lieudit Terradou cad st BK N° 129 pour 3 970 m2	15 130,56 €
				TOTAL	104 801,08 €
<i>Adopté à l'unanimité.</i>					
RAPPORT N° : 6 DAF – M. GANDON	<p>RAPPORT SUR LES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE DE COHESION SOCIALE AU COURS DE L'EXERCICE 2014 Présents : 27 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport sur les actions réalisées dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine de Cohésion Sociale au cours de l'année 2014 ; la Ville de Carpentras a été attributaire au cours de l'exercice 2014 de cette Dotation pour un montant de 2.055.881,00 €. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.</p> <p><i>A pris acte.</i></p>				
RAPPORT N° : 7 DAF – M. GANDON	<p>GARANTIE D'EMPRUNT MISTRAL HABITAT ZAC DES CROISIERES CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS INDIVIDUELS SOCIAUX Présents : 28 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de Mistral habitat, O.P.H. du département de Vaucluse et ce, à hauteur de 10 % pour le remboursement des emprunts PLUS d'un montant total de 1.481.207,00 Euros) un million quatre cent quatre-vingt mille deux cent sept Euros et des emprunts PLAI d'un montant total de 838.273,00€ huit cent trente-huit mille deux cent soixante-treize Euros) souscrits par O.P.H Mistral habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p>Ces prêts sont destinés à financer la construction de 15 logements individuels locatifs sociaux sis ZAC des Croisières à Carpentras.</p> <p><i>Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras – Relevons le Défi, relevons Carpentras) et 6 voix contre (Carpentras Bleu Marine)</i></p>				
RAPPORT N° : 8 DAF – M. GANDON	<p>GARANTIE D'EMPRUNT MISTRAL HABITAT ZAC DES CROISIERES CONSTRUCTION DE 75 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX Présents : 28 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de Mistral habitat, O.P.H. du département de Vaucluse et ce, à hauteur de 10 % pour le remboursement des emprunts PLUS d'un montant total de 7.546.495€uros) sept millions</p>				

	<p>cinq cent quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-quinze Euros et des emprunts PLAI d'un montant total de 3.293.056€ (trois millions deux cent quatre-vingt-treize mille zéro-cinquante-six Euros) souscrits par O.P.H Mistral habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p>Ces prêts sont destinés à financer la construction de 75 logements collectifs sociaux sis ZAC des Croisières à Carpentras.</p> <p><i>Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras – Relevons le Défi, relevons Carpentras) et 6 voix contre (Carpentras Bleu Marine)</i></p>
<p>RAPPORT N° : 9 DAF – M. GANDON</p>	<p>GARANTIE D'EMPRUNT MAISON FAMILIALE ET RURALE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT POUR L'EXTENSION DE L'INTERNAT ET CREATION D'UNE NOUVELLE CUISINE. CREDIT AGRICOLE</p> <p>Présents : 28 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la garantie d'emprunt au profit de la Maison Familiale et Rurale, pour un emprunt global de 900 000 € répartis en deux emprunts dont un de 450.000 € auprès du Crédit Agricole. Le montant garanti sera de 200.000€, soit 44 % de l'emprunt de 450.000 €. Les travaux porteront sur la construction d'un nouveau bâtiment pour l'extension de l'internat et la création d'une nouvelle cuisine au sein de la Maison Familiale et Rurale.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 10 DAF – M. GANDON</p>	<p>GARANTIE D'EMPRUNT MAISON FAMILIALE ET RURALE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT POUR L'EXTENSION DE L'INTERNAT ET CREATION D'UNE NOUVELLE CUISINE. CREDIT MUTUEL</p> <p>Présents : 28 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la garantie d'emprunt au profit de la Maison Familiale et Rurale, pour un emprunt global de 900 000 € répartis en deux emprunts dont un de 450.000 € auprès du Crédit Mutuel. Le montant garanti sera de 200.000€, soit 44 % de l'emprunt de 450.000 €. Les travaux porteront sur la construction d'un nouveau bâtiment pour l'extension de l'internat et la création d'une nouvelle cuisine au sein de la Maison Familiale et Rurale.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N°:11 CAB MME CABASSY</p>	<p>CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS</p> <p>Présents : 28 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la création d'un Conseil Municipal des Enfants de Carpentras qui remplira un triple rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être à l'écoute des idées et des propositions des enfants et ainsi les représenter ; - Proposer et réaliser des projets utiles à tous ; - Représenter dans l'école le conseil municipal enfants, y présenter projets et propositions. <p>Les jeunes élus seront invités aux temps forts de la ville et aux commémorations et pourront être amenés à intervenir.</p> <p>Le fonctionnement du conseil municipal des enfants de Carpentras se fera en lien avec l'Éducation nationale (les directions écoles, les enseignants, etc.).</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°:12 CCAS - SE MME GUIOU</p>	<p>AIDES AUX FAMILLES POUR L'ACCES AUX LOISIRS CONVENTIONS 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VAUCLUSE / VILLE DE CARPENTRAS - MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE VAUCLUSE / VILLE DE CARPENTRAS <p>Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la</p>

	<p>convention à conclure entre, d'une part la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse et la Ville de Carpentras et, d'autre part, la Mutualité Agricole de Vaucluse et la Ville de Carpentras, qui a pour objectif de permettre aux familles allocataires du régime général et agricole, de conditions sociales modestes, d'accéder à l'offre de loisirs de proximité.</p> <p>L'enveloppe financière annuelle prévue à cet effet se décompose comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="467 309 1439 555"> <tr> <td>Enveloppe CAF-Ville</td> <td>30 490,00€</td> </tr> <tr> <td>Engagement financier Ville</td> <td>15 245,00 €</td> </tr> <tr> <td>Engagement financier CAF</td> <td>15 245,00€</td> </tr> <tr> <td>Enveloppe MSA-Ville</td> <td>5 150,00€</td> </tr> <tr> <td>Engagement financier Ville</td> <td>2 575,00€</td> </tr> <tr> <td>Engagement financier MSA</td> <td>2 575,00€</td> </tr> </table> <p>Ces conventions seront conclues pour une durée d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>	Enveloppe CAF-Ville	30 490,00€	Engagement financier Ville	15 245,00 €	Engagement financier CAF	15 245,00€	Enveloppe MSA-Ville	5 150,00€	Engagement financier Ville	2 575,00€	Engagement financier MSA	2 575,00€
Enveloppe CAF-Ville	30 490,00€												
Engagement financier Ville	15 245,00 €												
Engagement financier CAF	15 245,00€												
Enveloppe MSA-Ville	5 150,00€												
Engagement financier Ville	2 575,00€												
Engagement financier MSA	2 575,00€												
<p>RAPPORT N°:13 SAS MME GUIOU</p>	<p>REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DU 1^{ER} DEGRE DE CARPENTRAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015 – 2016</p> <p>Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la fixation de la participation forfaitaire intercommunale à 750 € par élève scolarisé à Carpentras mais domicilié dans des villes voisines et par an.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>												
<p>RAPPORT N°:14 SAS MME GUIOU</p>	<p>FINANCEMENT DES CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE DU 1^{ER} DEGRE ANNEE 2015</p> <p>Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la participation des Communes aux charges de fonctionnement des classes sous contrat d'association de l'Enseignement privé du 1^{er} degré ; il a accepté d'allouer aux écoles de l'Immaculée Conception et Saint Joseph un forfait de 480 € par élève carpentrassien des classes élémentaires et de 505 € par élève carpentrassien des classes maternelles. Les montants alloués sont répartis de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 131 élèves Carpentrassiens en classe maternelle de l'école Immaculée Conception : soit 66 155 € - 118 élèves Carpentrassiens en classe élémentaire pour l'école Immaculée Conception : soit 56 640 € - 124 élèves Carpentrassiens en classe élémentaire pour l'école Saint Joseph : soit 59 520 €. <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>												
<p>RAPPORT N° :15 SSJVA MME BALAS</p>	<p>VOTE DES SUBVENTIONS - EXERCICE 2015 CONVENTIONS VILLE DE CARPENTRAS / ASSOCIATIONS ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</p> <p>Présents : 29 procurations : 6</p> <p><i>Voir tableau en pièce jointe</i></p> <p>Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, a attribué les subventions 2015 aux associations pour un montant total de 1 480 518 €.</p> <p><i>Adopté. voir détail des votes association par association dans le tableau joint</i></p>												
<p>RAPPORT N° :16 DHL MME BALAS</p>	<p>CONVENTION CADRE CENTRES SOCIAUX CONCLUE ENTRE LA CAF, LA MSA, L'ETAT, LA REGION, LE DEPARTEMENT ET LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX – CONVENTION MUNICIPALE ANNEXE</p> <p>Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la</p>												

	<p>convention annexe à la convention-cadre des centres sociaux « Lou Tricadou » et « Villemarie » qui prévoit leur soutien et l'engagement de la commune aux côtés des partenaires départementaux pour ces deux centres implantés sur la ville de Carpentras . Pour ceux-ci, la ville a prévu de signer une convention d'objectifs dans laquelle figurera la part de la dotation globale annuelle allouée par la ville dédiée au financement de l'Animation Globale et Coordination (AGC).</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :17 DHL MME MOISSON</p>	<p>CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LES CENTRES SOCIAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DES HABITANTS (FSIH) Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a adopté les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Carpentras et les centres sociaux pour la mise en œuvre du fonds de soutien aux initiatives d'habitants ; il a accepté de fixer à 5 500€ le montant de la subvention attribuée aux centres sociaux pour la mise en œuvre de ce fonds en 2015. Son paiement se fera de manière fractionnée au rythme et au vu des décisions du comité de sélection.</p> <p><i>Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras – Relevons le Défi, relevons Carpentras), et 7 Abstentions (Carpentras Bleu Marine).</i></p>
<p>RAPPORT N° 18 SAJF M. ROUX</p>	<p>TRANSFERT DE LA COMPETENCE « POLITIQUE DE LA VILLE » AU PROFIT DE LA COVE Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le transfert de la compétence « politique de la ville » à la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (COVE) pour entrer dans son bloc de compétences obligatoires, à compter du 1er juillet 2015 et a approuvé le transfert des moyens en personnel et financier dédiés à l'exercice de cette compétence, à compter du 1er juillet 2015.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :19 DRH M. ROUX</p>	<p>TRANSFERT DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE POLITIQUE DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le transfert de personnel à la CoVe dans le cadre du transfert de la compétence Politique de la Ville. Il s'agira de transférer, à compter du 1^{er} juillet 2015, un agent à temps complet, titulaire du grade d'attaché territorial ; le Conseil Municipal a également autorisé la régularisation du tableau des effectifs par la suppression d'un poste à temps complet d'attaché territorial, correspondant au poste actuel de Directeur de la Politique de la Ville.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N° :20 SAJF M. ROUX</p>	<p>ADOPTION DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL 2015-2020 Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le projet de contrat de ville intercommunal pour la période 2015 – 2020 ; ce contrat permet de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun d'éducation, de transports, de santé, d'emploi, de justice, pour rétablir l'égalité d'accès aux services aux publics pour les quartiers prioritaires ; l'Etat a retenu quatre quartiers prioritaires sur le ville-centre de Carpentras : Centre-Ville, Amandiers Eléphants, Pous du Plan et Villemarie.</p> <p><i>Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras – Relevons le Défi, relevons Carpentras), et 7 Abstentions (Carpentras Bleu Marine).</i></p>

<p>RAPPORT N° :21 SAJF M. ROUX</p>	<p align="center">CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL 2015-2020 – ADOPTION DE LA PROGRAMMATION 2015 Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la programmation 2015 prévue dans le contrat de ville intercommunal 2015-2020 ; il a également accepté le remboursement à la Cove de 50 % de la part transférée des financements accordés en 2015, en raison d'un transfert de compétence « politique de la ville » à compter du 1er juillet 2015 de la commune à la Cove, et dans la mesure où cette dernière attribue aux partenaires la totalité des financements 2015 transférés.</p> <p><i>Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras – Relevons le Défi, relevons Carpentras), et 7 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i></p>
<p>RAPPORT N° :22 DRH M. LE MAIRE</p>	<p align="center">MODALITÉS DE TRANSFERT DES COMPTES ÉPARGNE TEMPS Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention relative aux modalités de transfert des comptes épargne temps d'agents amenés à muter dans une autre collectivité ou d'agents venant à être recrutés dans les services de la Mairie de Carpentras ; le principe de convention correspond à une indemnisation des jours épargnés sur un CET prioritairement sur la base du coût salarial d'une journée de travail (c'est-à-dire le traitement brut de l'agent : traitement indiciaire brut, nouvelle bonification indiciaire, indemnité de résidence, supplément familial de traitement et régime indemnitaire, y compris la prime de fin d'année ainsi que les charges sociales patronales) à la date de mobilité, multiplié par le nombre de jours épargnés ; Une autre modalité est prévue, à défaut d'entente sur la précédente, correspondant à une indemnisation sur la base des montants forfaitaires prévus par l'article 7-1 de la loi n° 84-53.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N° :23 DRH MME DREANO</p>	<p align="center">CRÉATION DE VACATION EN MATIÈRE D'INTERVENTION MUSICALE Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'emploi de trois intervenants musicaux vacataires dans le cadre de la création de vacances en matière d'enseignement artistique. Ils seront rémunérés, après service fait, sur la base d'un forfait horaire de 20€ brut.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N°:24 DAC MME DREANO</p>	<p align="center">PROGRAMMATION CULTURELLE TRANS'ART 2015 – CHATEAU D'URBESSON KENDJI GIRAC SAMEDI 25 JUILLET 2015 AVENANT AU CONTRAT Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'avenant au contrat de l'artiste Kendji Girac pour un concert qui sera donné dans le cadre des Trans'Art 2015 ; l'objet de l'avenant est d'augmenter la jauge et de vendre 600 places supplémentaires.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N°:25 DAC MME DREANO</p>	<p align="center">PROGRAMMATION CULTURELLE TRANS'ART 2015 RECTIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 31 MARS 2015 Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le rectificatif à la délibération du 31 mars 2015 portant sur un changement intervenant dans la réalisation des « Guinguettes de l'Auzon » prévues les 7 et 14 août 2015 sur les berges de l'Auzon. Le contrat à intervenir sera proposé par l'Association des Deux Mains, sise 23 Route de Montfavet, 84000 Avignon et non la Société Moustik Production, comme initialement prévu.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>

<p>RAPPORT N°:26 DCOM MME DREANO</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS – CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D’AZUR – LYCEE JH FABRE RELATIVE A L’HEBERGEMENT DES ARTISTES DANS LE CADRE DES FESTIVITES 2015 Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention entre la Ville de Carpentras, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d’Azur et le Lycée JH Fabre relative à l’hébergement des artistes dans le cadre des festivités 2015.</p> <p><i>Adopté à l’unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N°:27 DCOM MME DREANO</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS – CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D’AZUR – LYCEE VICTOR HUGO RELATIVE A L’HEBERGEMENT DES ARTISTES DANS LE CADRE DES FESTIVITES 2015 Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention entre la Ville de Carpentras, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d’Azur et le Lycée Victor Hugo relative à l’hébergement des artistes dans le cadre des festivités 2015.</p> <p><i>Adopté à l’unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N° 28 DAC MME DREANO</p>	<p>TRANS’ART 2015 – ORGANISATION D’UN STAGE DE DESSIN/ARTS PLASTIQUES DU LUNDI 6 AU VENDREDI 10 JUILLET 2015 Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l’organisation d’un stage de dessin/arts plastiques du lundi 6 au vendredi 10 juillet 2015 au tarif de 50 € pour 5 jours et ce, dans le cadre des Trans’Art 2015.</p> <p><i>Adopté à l’unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° 29 DAC MME DREANO</p>	<p>PROGRAMMATION CULTURELLE ANIM’ART 2015-2016 Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la programmation culturelle établie dans le cadre d’Anim’Art 2015-2016.</p> <p><i>Adopté à l’unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N° 30 SBM MME DREANO</p>	<p>VISITE DES MUSEES : ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE REVERSEMENT ENTRE LA COVE ET LA MAIRIE DE CARPENTRAS Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention de reversement entre la Cove et la Mairie de Carpentras dans le cadre de la visite des Musées Sobirats, Comtadin Duplessis ; ainsi, cette convention permet à la régie Culture et Patrimoine de la Cove d’encaisser les montants du droit d’entrée aux musées pour le compte de la régie municipale et de les lui reverser annuellement en fin d’exercice budgétaire.</p> <p><i>Adopté à l’unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N° 31 DHL M. ANDRIEU</p>	<p>PROGRAMME NATIONAL DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADES (PNRQAD) - DEMANDE D’APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE DE CITADIS SUR L’OPERATION CENTRE-ANCIEN « MA VILLE S’EMBELLIT » 2014 Présents : 28 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de l’opération « CARPENTRAS CENTRE ANCIEN – Ma Ville s’embellit » au 31/12/2014, le bilan et le plan de trésorerie des recettes et des dépenses actualisés au 31/12/2014 ; il a également approuvé le versement à l’aménageur de la somme de 650 000 € au titre de la participation d’équilibre à l’opération pour l’année</p>

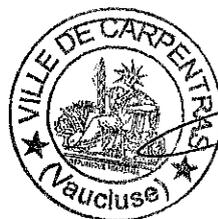
	<p>2014 ; il a enfin approuvé le tableau des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'année 2014.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° 32 SURB M. ANDRIEU</p>	<p>APPROBATION DE LA MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme.</p> <p><i>Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras – Relevons le Défi, relevons Carpentras), 1 Abstention (M. Defossé) et 6 voix Contre (Carpentras Bleu Marine)</i></p>
<p>RAPPORT N° 33 SDD M. ANDRIEU</p>	<p>DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT AVENANT N°2 Présents : 28 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de l'assainissement qui font suite aux nombreuses modifications réglementaires qui sont entrées en vigueur et qui modifient de manière significative les conditions d'exploitation du service.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° 34 SDD M. ANDRIEU</p>	<p>DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT CONVENTION DE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL Présents : 28 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention de protocole transactionnel établie dans le cadre de la délégation de service public d'assainissement.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° 35 SBAT M. SENAC</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS UNIVERSITE POPULAIRE VENTOUX (UPV) RELATIVE AU CHANTIER D'INSERTION UPV 2015 Présents : 28 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention entre la ville de Carpentras et l'Université Populaire Ventoux (UPV) relative au chantier d'insertion UPV 2015. Cette convention détermine les travaux qui seront réalisés sur la commune et leurs modalités d'intervention (travaux d'aménagement du sentier des Couquières, pour la partie allant de l'espace Auzon à l'ancien viaduc ferroviaire).</p> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p>RAPPORT N° 36 SVRD M. SENAC</p>	<p>CONVENTION ORANGE / COMMUNE DE CARPENTRAS RELATIVE A LA MISE EN DISCRETION DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES RUE PORTE DE MONTEUX Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention entre Orange et la Commune de Carpentras relative à la mise en discrétion des équipements de communications électroniques rue Porte de Montoux.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° 37 SVRD</p>	<p>CONVENTION ORANGE / COMMUNE DE CARPENTRAS RELATIVE A LA MISE EN DISCRETION DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES PLACE MAURICE</p>

<p>M. SENAC</p>	<p style="text-align: center;">CHARRETIER PHASE 1 (PLACE DE LA JUIVERIE) Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention entre Orange et la Commune de Carpentras relative à la mise en discrétion des équipements de communications électroniques place Maurice Charretier Phase 1 (Place de la Juiverie).</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>								
<p>RAPPORT N° 38 SBAT M. SENAC</p>	<p style="text-align: center;">AMENAGEMENT DE LA PLACE MAURICE CHARRETIER PHASE 1 – PLACE DE LA JUIVERIE - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la demande d'aide financière faite dans le cadre de l'aménagement de la Place Maurice Charretier, dans sa phase 1 qui concerne la place Juiverie.</p> <p>Le plan de financement proposé est le suivant :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 70%;">Participation Ville de Carpentras :</td> <td style="text-align: right;">144 000 € HT (43,11 %)</td> </tr> <tr> <td>Participation Conseil départemental de Vaucluse :</td> <td style="text-align: right;">110 000 € HT (32,93 %)</td> </tr> <tr> <td>Participation Ministère de l'Intérieur :</td> <td style="text-align: right;">80 000 € HT (23,96 %)</td> </tr> <tr> <td>Total de l'opération :</td> <td style="text-align: right;">334 000 € HT</td> </tr> </table> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>	Participation Ville de Carpentras :	144 000 € HT (43,11 %)	Participation Conseil départemental de Vaucluse :	110 000 € HT (32,93 %)	Participation Ministère de l'Intérieur :	80 000 € HT (23,96 %)	Total de l'opération :	334 000 € HT
Participation Ville de Carpentras :	144 000 € HT (43,11 %)								
Participation Conseil départemental de Vaucluse :	110 000 € HT (32,93 %)								
Participation Ministère de l'Intérieur :	80 000 € HT (23,96 %)								
Total de l'opération :	334 000 € HT								
<p>RAPPORT N° 39 SVRD M. SENAC</p>	<p style="text-align: center;">CONVENTION ORANGE / COMMUNE DE CARPENTRAS RELATIVE A LA MISE EN DISCRETION DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVENUE DE LA GARE ET AVENUE WILSON – POLE D'ECHANGE MULTIMODAL Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention entre Orange et la commune de Carpentras relative à la mise en discrétion du réseau de communications électroniques avenue de la Gare et avenue Wilson dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>								
<p>RAPPORT N° 40 SVRD M. SENAC</p>	<p style="text-align: center;">CONVENTION SYNDICAT MIXTE DES EAUX REGION RHONE VENTOUX (SMERRV) – COMMUNE DE CARPENTRAS RELATIVE A L'EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE AVENUE DE LA GARE – POLE D'ECHANGE MULTIMODAL Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention entre le SMERRV et la commune de Carpentras relative à l'extension du réseau eau potable, avenue de la Gare, dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>								
<p>RAPPORT N° 41 SVRD M. ANDRIEU</p>	<p style="text-align: center;">CONVENTION COMMUNAUTE VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) – COMMUNE DE CARPENTRAS RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE CONNAISSANCE ET CARTOGRAPHIE (SCC) DU TERRITOIRE DE LA COVE AUPRES DE LA COMMUNE Présents : 29 procurations : 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention entre la CoVe et la commune de Carpentras relative à la mise à disposition partielle du service connaissance et cartographie (SCC) du territoire de la CoVe auprès de la commune pour la réalisation de prestations de traitement, d'actualisation et de fourniture des données géo-référencées concernant le territoire communal.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>								

<p>RAPPORT N° 42 SBAT M. ANDRIEU</p>	<p>AQUEDUC DE CARPENTRAS - TRAVAUX DE DEVEGETALISATION DEMANDE D'AIDE FINANCIERE Présents : 28 procurations : 7</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé les travaux de dévégétalisation de l'aqueduc de Carpentras ainsi que la demande d'aide financière faite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le coût des travaux à engager est estimé à 16 640 € HT ; la Direction Régionale des Affaires Culturelles est susceptible de participer au financement de ce programme à hauteur de 6 656 € HT.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° 43 SAJF M. ANDRIEU</p>	<p>CESSION D'UNE PORTION TIREE DE LA PARCELLE COMMUNALE BATIE CADASTREE SECTION CE N°1305 SISE RUE DU MOULIN A VENT AU PROFIT DE LA SOCIETE LOCKINVEST LIMITED Présents : 28 procurations : 7</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la cession d'une portion, d'une superficie de 175 m², tirée de la parcelle communale cadastrée CE N°1305 sise rue du Moulin à Vent, constituant la maison et sa cour, à la Société LOCKINVEST LIMITED, dont le siège social est situé à Balaruc-les-Bains – 34540, représentée par Monsieur Gérard Porte, domicilié à Bédoin – 84410, ou toute personne qui pourrait s'y substituer, au prix de 150 000 euros, supérieur à l'avis des services fiscaux daté du 19 août 2014.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° 44 SAJF M. ANDRIEU</p>	<p>CESSION D'UN BIEN COMMUNAL BATI SIS BOULEVARD ALFRED ROGIER AU PROFIT DE MADEMOISELLE ALBINE REYNIER Présents : 28 procurations : 7</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la cession de la parcelle communale cadastrée CE N°1311, boulevard Alfred Rogier, à Mademoiselle Albine Reynier ou toute personne qui pourrait s'y substituer au prix de 95 000 euros, conformément à l'avis des services fiscaux daté du 20 août 2014.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° 45 SAJF M. ANDRIEU</p>	<p>CESSION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION BY N°269 SISE CHEMIN DE LA CROIX PONSARD AU PROFIT DE MADAME TOSI ET DE MONSIEUR PIOT Présents : 28 procurations : 7</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la cession de 463 m² détachés de la parcelle communale cadastrée BY N° 269, sise chemin de la Croix Ponsard, au profit de Madame Claire TOSI et de Monsieur Julien PIOT, ou toute personne qui pourrait s'y substituer, au prix de 47 226 euros, conformément à l'avis des services fiscaux du 21 août 2014.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° 46 SAJF M. ANDRIEU</p>	<p>ACQUISITION DE PORTIONS TIREES DE LA PARCELLE NON BATIE CADASTREE SECTION CK N°689 SISE AVENUE DE LA GARE AUPRES DE SNCF MOBILITE ET SNCF RESEAUX - ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 25 JUIN 2013 Présents : 27 procurations : 7</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a annulé la délibération du 25 juin 2013 relative à l'acquisition d'une superficie de 1009 m² auprès de Réseau Ferré de France (RFF devenu SNCF Réseaux); il a autorisé l'acquisition de la portion de terrain d'une superficie d'environ 947 m² tirée de la parcelle cadastrée section CK n°689, auprès de Réseau Ferré de France (RFF devenu SNCF Réseaux), ou toute personne pouvant s'y substituer, au prix de 48,77 € le m², soit un total de 46 185,19 €, conformément à l'avis des services fiscaux du 18 mai 2015 ; il a également</p>

	<p>autorisé l'acquisition de deux autres portions, d'une superficie respective de 11 m² et de 529 m², tirées de la parcelle cadastrée CK n°689, auprès de Gares et Connexions devenues SNCF Mobilités, ou toute personne pouvant s'y substituer, pour un montant de 48,77 € le m², soit un total de 26 335,80 €, conformément à l'avis des services fiscaux du 18 mai 2015.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°:47 SCA M. LE MAIRE</p>	<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DES DECISIONS Présents : 27 procurations : 7</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal.</p> <p><i>A Pris Acte.</i></p>
<p>RAPPORT N° 48</p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

Compte-rendu affiché aux portes de la mairie
Le 1^{er} Juillet 2015



Le Maire

(Signature)
Francis Adolphe

Type subvention : 65 : subvention fonctionnement ; 67 : subvention exceptionnelle

N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2014	ATTRIBUTIONS EN 2015			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration d'associations	présents	curatid	conseillers municipaux présents ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
				VOTES	CM 31/03/2015	CM 23/06/2015	TOTAL							
SUB 008	65	DAC	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE CARPENTRAS	124 160 €		124 160 €	124 160 €		29	6		35		
SUB 061	65	DAC	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE CARPENTRAS (LEGS EYSSERIC)	229 €		229 €	229 €		29	6		35		
SUB 062	65	DAC	LA RUCHE CARPENTRASSIENNE	6 000 €		6 000 €	6 000 €		29	6		35		
SUB 063	65	DAC	AMICALE PHILATELIQUE COMTADINE	500 €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 064	65	DAC	ASSOCIATION DU CINE CLUB DE CARPENTRAS	1 450 €		1 450 €	1 450 €		29	6		35		
SUB 067	65	DAC	CHOEUR ELZEAR GENET	6 500 €		6 500 €	6 500 €		29	6		35		
SUB 069	65	DAC	OEUVRES SAINT-SIFFREIN (LEGS EYSSERIC)	610 €		610 €	610 €		29	6		35		
SUB 106	65	DAC	ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES	500 €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 127	65	DAC	BROUILLON DE CULTURE	150 €		150 €	150 €		29	6		35		
SUB 128	65	DAC	LA BARIOTA	150 €		150 €	150 €		29	6		35		
SUB 131	65	DAC	CHOEUR ELZEAR GENET (LEGS EYSSERIC)	1 220 €		1 220 €	1 220 €		29	6		35		
SUB 176	65	DAC	LA COMPAGNIE DES AUTRES	500 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 197	65	DAC	BIBLIOTHEQUE COMTADINE POUR TOUS	7 000 €		5 000 €	5 000 €		29	6		35		
SUB 280	65	DAC	LES PETITS CHANTEURS DE SAINT-JOSEPH	450 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 295	65	DAC	CLUB PYRAMIDE BERLINGOT	250 €		250 €	250 €		29	6		35		
SUB 325	65	DAC	LE JARDIN D'ALICE	500 €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 344	65	DAC	ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	1 000 €		1 000 €	1 000 €		29	6		35		
SUB 352	65	DAC	LES AMIS DE L'ENSEMBLE VOCAL DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE CARPENTRAS	500 €		500 €	500 €		29	6		35		

Type subvention : 65 : subvention fonctionnement ; 67 : subvention exceptionnelle

N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2014	ATTRIBUTIONS EN 2015			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration d'associations	présents	curatelle	conseillers municipaux présents ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
				VOTES	CM 31/03/2015	CM 23/06/2015	TOTAL							
SUB 369	65	DAC	LA PASSERELLE	200 €		200 €	200 €		29	6		35		
SUB 380	65	DAC	GYMDANSE PASSION	2 000 €		2 000 €	2 000 €		29	6		35		
SUB 384	65	DAC	AUZON LE BLUES	3 000 €		3 000 €	3 000 €	Jean-François SENAC	29	6	Jean-François SENAC	34		
SUB 384	67	DAC	AUZON LE BLUES	- €		3 000 €	3 000 €	Jean-François SENAC	29	6	Jean-François SENAC	34		
SUB 395	65	DAC	JAZZ TEAM EN VENAISSIN	500 €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 396	65	DAC	LE FESTIVAL DE MUSIQUES JUIVES DE CARPENTRAS	12 300 €		7 000 €	7 000 €		29	6		35		
SUB 426	65	DAC	COMICS FACTORY	10 000 €		10 000 €	10 000 €		29	6		28 (Vive Carpentras - Relevons le Défi, Relevons Carpentras)	7 (Carpentras bleu Marine)	
SUB 429	65	DAC	SCRABBLE CLUB CARPENTRASSIEN	500 €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 456	65	DAC	LAISSEZ PASSER	5 000 €		5 000 €	5 000 €		29	6		35		
SUB 467	65	DAC	THEATRE DE BAGATELLE	500 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 471	65	DAC	PAS DE COTE	500 €		1 500 €	1 500 €		29	6		35		
	65	DAC	ASSOCIATION DE VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL JUIF CARPENTRASSIEN	- €		5 000 €	5 000 €		29	6		35		
SUB 009	65	DAF	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	632 000 €	455 000 €	170 000 €	625 000 €	Francis ADOLPHE Caroline BALAS Peggy BERTOLUCCI Agnès MOISSON Jean-Marie ROUX Jeanne YVAN	29	6	Francis ADOLPHE Caroline BALAS Peggy BERTOLUCCI Agnès MOISSON Jean-Marie ROUX Jeanne YVAN	29		
SUB 009	67	DAF	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	- €		- €	- €	Francis ADOLPHE Caroline BALAS Peggy BERTOLUCCI Agnès MOISSON Jean-Marie ROUX Jeanne YVAN	29	6	Francis ADOLPHE Caroline BALAS Peggy BERTOLUCCI Agnès MOISSON Jean-Marie ROUX Jeanne YVAN	29		
SUB 363	65	DAF	FONDATION DU PATRIMOINE – DELEGATION DE VAUCLUSE	500 €		500 €	500 €		29	6		35		

Type subvention : 65 : subvention fonctionnement ; 67 : subvention exceptionnelle

N°	TYPE	SERVICE	NOM	2014	ATTRIBUTIONS EN 2015			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration d'associations	présents	curatélés	conseillers municipaux présents ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
				VOTES	CM 31/03/2015	CM 23/06/2015	TOTAL							
SUB	SUB	REFERENT	ASSOCIATION											
COU 048	65	DAS	COUP 2 POUCE GO	500 €		- €	- €		29	6		35		
COU 048	67	DAS	COUP 2 POUCE GO	- €		1 500 €	1 500 €		29	6		35		
SUB 083	65	DAS	SECOURS CATHOLIQUE - EQUIPE DE CARPENTRAS	900 €		900 €	900 €		29	6		35		
SUB 088	65	DAS	MOUVEMENT VIE LIBRE - SECTION DE CARPENTRAS	700 €		700 €	700 €		29	6		35		
SUB 089	65	DAS	COMITE DEPARTEMENTAL EDUCATION POUR LA SANTE DU VAUCLUSE	- €		300 €	300 €		29	6		35		
SUB 090	65	DAS	AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES DE CARPENTRAS	1 500 €		1 000 €	1 000 €		29	6		35		
SUB 090	67	DAS	AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES DE CARPENTRAS	- €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 091	65	DAS	CROIX-ROUGE FRANCAISE	2 000 €		2 000 €	2 000 €		29	6		35		
SUB 092	65	DAS	AMICALE DE CARPENTRAS POUR LE DON DE SANG BENEVOLE	1 000 €		1 000 €	1 000 €		29	6		35		
SUB 092	67	DAS	AMICALE DE CARPENTRAS POUR LE DON DE SANG BENEVOLE	500 €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 094	65	DAS	CLUB DE L'AMITIE	2 000 €		2 000 €	2 000 €		29	6		35		
SUB 095	65	DAS	CLUB ANTOINE BONNET	4 000 €		4 000 €	4 000 €		29	6		35		
SUB 096	65	DAS	ESPACE CULTUREL ET SOCIAL VILLEMARIE	73 550 €	38 050 €	49 950 €	88 000 €		29	6		35		
SUB 096	67	DAS	ESPACE CULTUREL ET SOCIAL VILLEMARIE	13 000 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 099	65	DAS	MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL	2 000 €		2 000 €	2 000 €		29	6		28 (Vive Carpentras - Relevons le Défi, Relevons Carpentras)	7 (Carpentras bleu Marine)	
SUB 100	65	DAS	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE	250 €		250 €	250 €		29	6		35		
SUB 101	65	DAS	CLUB DE L'AGE D'OR	800 €		800 €	800 €		29	6		35		

Type subvention : 65 : subvention fonctionnement ; 67 : subvention exceptionnelle

N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2014	ATTRIBUTIONS EN 2015			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration d'associations	présents	curatelle	conseillers municipaux présents ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
				VOTES	CM 31/03/2015	CM 23/06/2015	TOTAL							
SUB 103	65	DAS	UFF FEMMES SOLIDAIRES DE CARPENTRAS	450 €		450 €	450 €		29	6		35		
SUB 129	67	DAS	RESSOURCE HEBERGEMENT SOLIDARITE	500 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 130	65	DAS	LOGIS DES JEUNES DU COMTAT VENAISSIN	80 000 €	49 700 €	70 300 €	120 000 €	Bruno GANDON	29	6	Bruno GANDON	26 (Vive Carpentras - Relevons le défi, Relevons Carpentras)		7 (Carpentras Bleu Marine)
SUB 148	65	DAS	TOURISME ET LOISIRS DU COMTAT	1 800 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 148	67	DAS	TOURISME ET LOISIRS DU COMTAT	- €		900 €	900 €		29	6		35		
SUB 158	65	DAS	CAP FORMATION	- €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 160	65	DAS	SCOUTS DE FRANCE (LEGS EYSSERIC)	609 €		609 €	609 €		29	6		35		
SUB 166	65	DAS	FRANCE ADOT 84	250 €		250 €	250 €		29	6		35		
SUB 179	65	DAS	SOS AMITIE	150 €		150 €	150 €		29	6		35		
SUB 254	65	DAS	FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTES DU TRAVAIL ET DES HANDICAPES	2 000 €		2 000 €	2 000 €		29	6		35		
SUB 267	65	DAS	LOU TRICADOU	372 500 €	270 900 €	91 600 €	362 500 €		29	6		28 (Vive Carpentras - Relevons le Défi, Relevons Carpentras)	7 (Carpentras bleu Marine)	
SUB 267	67	DAS	LOU TRICADOU	- €		- €	- €		29	6		28 (Vive Carpentras - Relevons le Défi, Relevons Carpentras)	7 (Carpentras bleu Marine)	
SUB 277	65	DAS	AMADO - SECOURS AUX FUTURES MERES	4 000 €		4 000 €	4 000 €	Jeanne YVAN	29	6	Jeanne YVAN	34		
SUB 285	67	DAS	POINT ACCUEIL ET ECOUTE JEUNES - LE PASSAGE	- €		11 500 €	11 500 €		29	6		35		
SUB 289	65	DAS	LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	250 €		250 €	250 €		29	6		35		

Type subvention : 65 : subvention fonctionnement ; 67 : subvention exceptionnelle

N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2014	ATTRIBUTIONS EN 2015			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration d'associations	présents	curatelle	conseillers municipaux présents ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
				VOTES	CM 31/03/2015	CM 23/06/2015	TOTAL							
SUB 293	65	DAS	RESTAURANTS DU CŒUR DE VAUCLUSE - LES RELAIS DU COEUR DE VAUCLUSE	5 400 €		5 400 €	5 400 €		29	6		35		
SUB 303	65	DAS	LES FRANCAS	2 000 €		2 000 €	2 000 €		29	6		35		
SUB 316	65	DAS	ART ET VIE DE LA RUE	29 100 €		29 100 €	29 100 €		29	6		35		
SUB 316	67	DAS	ART ET VIE DE LA RUE	- €		- €	- €		29	6		35		
SUB 332	65	DAS	SOLIGONE AIVS	3 500 €		3 500 €	3 500 €		29	6		35		
SUB 336	65	DAS	ANATOTH	1 000 €		1 000 €	1 000 €		29	6		35		
SUB 343	67	DAS	COLLECTIF ARIANE	- €		- €	- €		29	6		35		
SUB 355	65	DAS	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE - GROUPE SAINTE CROIX DU VENTOUX	2 000 €		2 000 €	2 000 €	Caroline BALAS	29	6	Caroline BALAS	34		
SUB 358	65	DAS	ASSOCIATION LES PARALYSES DE FRANCE - DELEGATION DE VAUCLUSE	500 €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 403	65	DAS	TERRE DES ENFANTS VAUCLUSE	500 €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 407	65	DAS	UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE VAUCLUSE	100 €		100 €	100 €		29	6		35		
SUB 408	67	DAS	UNIVERSITE POPULAIRE VENTOUX	10 000 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 408	67	DAS	UNIVERSITE POPULAIRE VENTOUX	- €		- €	- €		29	6		35		
SUB 422	65	DAS	ASSOCIATION VALENTIN HALUY	500 €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 448	65	DAS	SOS SACS A PUÇES DU COMTAT	3 500 €		3 500 €	3 500 €		29	6		35		
SUB 457	65	DAS	CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DE VAUCLUSE	1 000 €		1 000 €	1 000 €		29	6		35		
SUB 465	67	DAS	PRECARITEUSES	500 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 468	65	DAS	ASSOCIATION DES SOURDS DE CARPENTRAS ET DE SES ENVIRONS	500 €		500 €	500 €		29	6		35		

Type subvention : 65 : subvention fonctionnement ; 67 : subvention exceptionnelle

N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2014	ATTRIBUTIONS EN 2015			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration d'associations	présents	curatelle	conseillers municipaux présents ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
				VOTES	CM 31/03/2015	CM 23/06/2015	TOTAL							
	65	DAS	LES AMIS DU POLE GERIATRIQUE	- €		1 000 €	1 000 €		29	6		35		
SUB 076	65	DAS - PAT	ASSOCIATION DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE	650 €		650 €	650 €		29	6		35		
SUB 077	65	DAS - PAT	FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE MAROC TUNISIE	800 €		800 €	800 €		29	6		35		
SUB 078	65	DAS - PAT	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMBATTANTS, PG, CATM, TOE, VEUVES DE VAUCLUSE	850 €		850 €	850 €		29	6		35		
SUB 114	65	DAS - PAT	UNION NATIONALE DU PERSONNEL EN RETRAITE DE LA GENDARMERIE	250 €		250 €	250 €		29	6		35		
SUB 115	65	DAS - PAT	SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE DE CARPENTRAS	200 €		200 €	200 €		29	6		35		
SUB 116	65	DAS - PAT	ASSOCIATION DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR DECORES AU PERIL DE LEUR VIE	250 €		250 €	250 €		29	6		35		
SUB 118	65	DAS - PAT	UNION DEPARTEMENTALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE - SECTION DE CARPENTRAS	200 €		200 €	200 €		29	6		35		
SUB 168	65	DAS - PAT	LES ORPHELINES ET ORPHELINS DE GUERRE DE VAUCLUSE - LES FILS DES TUES	250 €		250 €	250 €		29	6		35		
SUB 017	65	DRH	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE CARPENTRAS	2 000 €		2 000 €	2 000 €		29	6		35		
SUB 232	65	DRH	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE CARPENTRAS	33 850 €		33 850 €	33 850 €		29	6		35		
SUB 011	65	ECO	COMITE DE LA FOIRE SAINT-SIFFREIN	18 500 €		18 500 €	18 500 €	Antoine LAVAL	29	6	Antoine LAVAL	33		
SUB 018	65	ECO	COMITE DES FETES DE SERRES - CARPENTRAS	12 000 €		12 000 €	12 000 €	Jean-Marie ROUX	29	6	Jean-Marie ROUX	34		
SUB 107	65	ECO	AMICALE DES CHASSEURS CARPENTRASSIENS	2 500 €		2 500 €	2 500 €		29	6		35		
SUB 125	65	ECO	GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU COMTAT	1 250 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 181	65	ECO	LES PECHEURS DU COMTAT VENAISSIN	450 €		450 €	450 €		29	6		35		
SUB 290	65	ECO	ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DU COMTAT	2 700 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 318	67	ECO	RESEAU D'INITIATIVES LOCALES POUR L'EMPLOI	- €		- €	- €	Bruno GANDON	29	6	Bruno GANDON	33		

Type subvention : 65 : subvention fonctionnement ; 67 : subvention exceptionnelle

N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2014	ATTRIBUTIONS EN 2015			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration d'associations	présents	curatid	conseillers municipaux présents ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
				VOTES	CM 31/03/2015	CM 23/06/2015	TOTAL							
SUB 326	65	ECO	CONFREDIE DE LA FRAISE DE CARPENTRAS ET DU COMTAT VENAISSIN	2 000 €		2 000 €	2 000 €		29	6		35		
SUB 367	65	ECO	ASSOCIATION VAUCLUSIENNE D'APICULTURE	300 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 391	65	ECO	VENTOUX TRUFFES TERROIRS	5 000 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 463	67	ECO	COMITE DE BASSIN D'EMPLOI PAYS VENTOUX COMTAT VENAISSIN	2 000 €		2 000 €	2 000 €	Bruno GANDON	29	6	Bruno GANDON	33		
SUB 466	67	ECO	INITIATIVE VENTOUX	5 000 €		- €	- €	Bruno GANDON	29	6	Bruno GANDON	33		
SUB 470	65	ECO	COMITE D'ORGANISATION DE SALONS ANIMALIERS	- €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 470	67	ECO	COMITE D'ORGANISATION DE SALONS ANIMALIERS	1 000 €		4 500 €	4 500 €		29	6		35		
IMM 001	65	SAS	IMMACULEE CONCEPTION	120 070 €		122 795 €	122 795 €		29	6		35		
SAI 001	65	SAS	ECOLE SAINT JOSEPH	58 080 €		59 520 €	59 520 €		29	6		35		
SUB 003	65	SAS	ASSOCIATION DES ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES DE CARPENTRAS	47 000 €		49 000 €	49 000 €		29	6		35		
SUB 012	67	SAS	MAISON DES LYCEENS - LYCEE VICTOR HUGO	- €		400 €	400 €		29	6		35		
SUB 021	65	SAS	ASSOCIATIONS DES ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES DE CARPENTRAS	5 100 €		5 100 €	5 100 €		29	6		35		
SUB 025	65	SAS	FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES	200 €		200 €	200 €		29	6		35		
SUB 026	65	SAS	ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	300 €		300 €	300 €		29	6		35		
SUB 027	65	SAS	OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE	500 €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 162	65	SAS	FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE DAUDET	- €		400 €	400 €		29	6		35		
SUB 243	65	SAS	ASSOCIATION DES MANGE- LIVRES	1 400 €		1 300 €	1 300 €		29	6		35		
SUB 274	65	SAS	COUP DE POUCE	400 €		400 €	400 €		29	6		35		

Type subvention : 65 : subvention fonctionnement ; 67 : subvention exceptionnelle

N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2014	ATTRIBUTIONS EN 2015			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration d'associations	présents	curatelle	conseillers municipaux présents ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
				VOTES	CM 31/03/2015	CM 23/06/2015	TOTAL							
SUB 364	65	SAS	DISTRICT USEP CARPENTRAS	750 €		750 €	750 €	Patrick JAILLARD	29	6	Patrick JAILLARD	34		
SUB 375	65	SAS	FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE FABRE	455 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 428	65	SAS	UNION DEPARTEMENTALE DES DDEN	200 €		200 €	200 €		29	6		35		
SUB 472	67	SAS	FERMES EDUCATIVES DE VAUCLUSE	500 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 020	65	SE	LA DENOVES - CLSH	50 000 €	25 000 €	25 000 €	50 000 €	Yvette GUIOU	29	6	Yvette GUIOU	33		
SUB 268	65	SE	LA ROSERAIE - CLSH	230 000 €	161 000 €	17 000 €	178 000 €		29	6		35		
SUB 268	67	SE	LA ROSERAIE - CLSH	- €		10 200 €	10 200 €		29	6		35		
SUB 268	65	SE	LA ROSERAIE - LUDOTHEQUE	70 000 €		62 000 €	62 000 €		29	6		35		
SUB 005	65	SSPO	FOOTBALL CLUB CARPENTRAS	86 700 €	60 760 €	25 940 €	86 700 €	Franck DUPAS	29	6	Franck DUPAS	33		
SUB 013	65	SSPO	TENNIS CLUB DE CARPENTRAS	40 000 €	28 000 €	12 000 €	40 000 €		29	6		35		
SUB 013	67	SSPO	TENNIS CLUB DE CARPENTRAS	9 000 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 028	65	SSPO	CLUB DES NAGEURS DE CARPENTRAS	9 500 €		9 500 €	9 500 €		29	6		35		
SUB 029	65	SSPO	SKI CLUB DE CARPENTRAS	750 €		750 €	750 €		29	6		35		
SUB 032	65	SSPO	ATHLETIC BASKET COMTADIN CARPENTRAS	15 000 €		15 000 €	15 000 €		29	6		35		
SUB 032	67	SSPO	ATHLETIC BASKET COMTADIN CARPENTRAS	1 500 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 033	65	SSPO	HANDBALL CLUB CARPENTRAS	15 000 €		15 000 €	15 000 €		29	6		35		
SUB 035	65	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE POLYVALENT HUGO	500 €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 036	65	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE RASPAIL	600 €		700 €	700 €		29	6		35		

Type subvention : 65 : subvention fonctionnement ; 67 : subvention exceptionnelle

N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2014	ATTRIBUTIONS EN 2015			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration d'associations	présents	curatelle	conseillers municipaux présents ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
				VOTES	CM 31/03/2015	CM 23/06/2015	TOTAL							
SUB 037	65	SSPO	GROUPE SPELEOLOGIQUE DE CARPENTRAS	200 €		200 €	200 €		29	6		35		
SUB 038	65	SSPO	CLUB SUBAQUATIQUE DU COMTAT VENAISSIN	550 €		550 €	550 €		29	6		35		
SUB 041	65	SSPO	UNION ATHLETIQUE CARPENTRASSIENNE	6 000 €		6 000 €	6 000 €		29	6		35		
SUB 042	65	SSPO	UNION SPORTIVE SERROISE	5 000 €		5 000 €	5 000 €		29	6		35		
SUB 043	65	SSPO	KARATE CLUB DU COMTAT VENAISSIN	670 €		670 €	670 €		29	6		35		
SUB 045	65	SSPO	VOLLEY BALL CARPENTRAS	3 000 €		3 000 €	3 000 €		29	6		35		
SUB 047	65	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE SAINT JOSEPH	200 €		200 €	200 €		29	6		35		
SUB 049	65	SSPO	CLUB ALPIN FRANCAIS SECTION VENTOUX	1 300 €		1 300 €	1 300 €		29	6		35		
SUB 053	65	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE CORPORATIVE VILLE DE CARPENTRAS SECTION FOOTBALL	800 €		800 €	800 €		29	6		35		
SUB 058	65	SSPO	LES ARCHERS DE SAINT-SIFFREIN	1 900 €		2 000 €	2 000 €		29	6		35		
SUB 147	65	SSPO	BMX CARPENTRAS	3 400 €		3 400 €	3 400 €		29	6		35		
SUB 154	65	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE FABRE	400 €		400 €	400 €		29	6		35		
SUB 155	65	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DAUDET	450 €		400 €	400 €		29	6		35		
SUB 163	65	SSPO	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE CARPENTRAS	87 500 €	44 750 €	42 750 €	87 500 €	Franck DUPAS Angelo MACCAGNAN Patrick JAILLARD	29	6	Franck DUPAS Angelo MACCAGNAN Patrick JAILLARD	24 (Vive Carpentras - Relevons le Défi, relevons Carpentras)	7 (Carpentras Bleu Marine)	
SUB 189	65	SSPO	MOTO CLUB CARPENTRAS COMTAT VENAISSIN	10 400 €		10 400 €	10 400 €		29	6		35		
SUB 223	65	SSPO	RACING CLUB CARPENTRAS XIII DU COMTAT	84 800 €	59 360 €	25 140 €	84 500 €	Franck DUPAS Claudine MORA	29	6	Franck DUPAS Claudine MORA	32		
SUB 226	65	SSPO	CARPENTRAS JUDO	1 900 €		1 900 €	1 900 €		29	6		35		

Type subvention : 65 : subvention fonctionnement ; 67 : subvention exceptionnelle

N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2014	ATTRIBUTIONS EN 2015			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration d'associations	présents	curatelle	conseillers municipaux présents ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
				VOTES	CM 31/03/2015	CM 23/06/2015	TOTAL							
SUB 241	65	SSPO	CARPENTRAS GYMNASTIQUE	10 000 €		12 000 €	12 000 €		29	6		35		
SUB 251	65	SSPO	CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE SPORTIF	2 280 €		2 280 €	2 280 €		29	6		35		
SUB 286	65	SSPO	BOXING CLUB DU COMTAT	3 100 €		3 800 €	3 800 €		29	6		35		
SUB 288	65	SSPO	LA BOULE SERROISE	400 €		400 €	400 €		29	6		35		
SUB 296	65	SSPO	BADMINTON CLUB CARPENTRAS	500 €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 301	65	SSPO	RANDONNEURS DES SENTIERS COMTADINS	150 €		150 €	150 €		29	6		35		
SUB 308	65	SSPO	ASPTT CARPENTRAS - SECTION CYCLOTOURISME	1 700 €		1 700 €	1 700 €		29	6		35		
SUB 309	65	SSPO	ASPTT CARPENTRAS - TENNIS	2 000 €		2 400 €	2 400 €		29	6		35		
SUB 309	67	SSPO	ASPTT CARPENTRAS - TENNIS	500 €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 310	65	SSPO	ASPTT CARPENTRAS-COVE - TENNIS DE TABLE	3 600 €		3 600 €	3 600 €		29	6		35		
SUB 323	67	SSPO	SOCIETE HIPPIQUE DE CARPENTRAS	15 000 €		- €	- €	Patrick JAILLARD	29	6	Patrick JAILLARD	34		
SUB 373	65	SSPO	JEUNESSE BOULISTE AVENIR DE LA GRIOTTE	7 900 €		7 900 €	7 900 €		29	6		35		
SUB 373	67	SSPO	JEUNESSE BOULISTE AVENIR DE LA GRIOTTE	- €		15 000 €	15 000 €		29	6		35		
SUB 374	65	SSPO	ASSOCIATION DES RANDONNEURS SERROIS - CYCLO-MARCHE	800 €		900 €	900 €		29	6		35		
SUB 401	65	SSPO	ASPTT CARPENTRAS - COURSE A PIED	1 200 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 451	65	SSPO	ULTIMAT PONGO	150 €		150 €	150 €		29	6		35		
SUB 459	67	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE GIRAUD	450 €		450 €	450 €		29	6		35		
SUB 461	65	SSPO	VENTOUX TRIATHLON CLUB CARPENTRAS	400 €		400 €	400 €		29	6		35		

Type subvention : 65 : subvention fonctionnement ; 67 : subvention exceptionnelle

N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2014	ATTRIBUTIONS EN 2015			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration d'associations	présents	curatelle	conseillers municipaux présents ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
				VOTES	CM 31/03/2015	CM 23/06/2015	TOTAL							
SUB 469	65	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE FOYER SAINT-MARTIN	150 €		150 €	150 €		29	6		35		
	67	SSPO	POMPIERS	10 000 €		- €	- €		29	6		35		
	65	SSPO	ECOLE SATORI	- €		500 €	500 €		29	6		35		
	65	SSPO	CLUB HANDISPORT COMTAT VENAISSIN	- €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 348	65	SURB	COMITE CARPENTRAISIEN POUR LE FLEURISSEMENT DE LA FRANCE	4 000 €		4 000 €	4 000 €		29	6		35		
SUB 414	65	SURB	COMITE ECOLOGIQUE COMTAT VENTOUX	1 500 €		- €	- €		29	6		35		
SUB 414	67	SURB	COMITE ECOLOGIQUE COMTAT VENTOUX	- €		1 500 €	1 500 €		29	6		35		
SUB 450	65	SURB	ASSOCIATION DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORETS DE VAUCLUSE	400 €		500 €	500 €		29	6		35		
SUB 458	67	SURB	LES JARDINS DE CARPENTRAS	- €		425 €	425 €		29	6		35		
SUB 010	65	TOUR	OFFICE DE TOURISME DE CARPENTRAS	246 700 €	121 750 €	124 950 €	246 700 €	Caroline BALAS Bernard BOSSAN Joël BOTREAU Pauline DREANO Karine GUEZ Angelo MACCAGNAN Christiane MARCHELLO- NIZIA Claudine MORA Jacqueline RENOUE	29	6	Caroline BALAS Bernard BOSSAN Joël BOTREAU Pauline DREANO Karine GUEZ Angelo MACCAGNAN Christiane MARCHELLO- NIZIA Claudine MORA Jacqueline RENOUE	26		
SUB 070	65	TOUR	ASSOCIATION FRANCE ETATS UNIS - COMITE DE CARPENTRAS	400 €		400 €	400 €		29	6		35		
SUB 126	65	TOUR	GROUPE ARCHEOLOGIQUE CARPENTRAS ET DE SA REGION	400 €		400 €	400 €		29	6		35		
SUB 132	65	TOUR	LES AMIS DE LA CATHEDRALE SAINT-SIFFREIN	2 100 €		2 100 €	2 100 €		29	6		35		
SUB 132	67	TOUR	LES AMIS DE LA CATHEDRALE SAINT-SIFFREIN	2 500 €		2 500 €	2 500 €		29	6		35		
SUB 134	65	TOUR	COMITE DE JUMELAGE ET D'ECHANGES INTERNATIONAUX DE CARPENTRAS	10 000 €		9 000 €	9 000 €	Jean-Pierre CAVIN	29	6	Jean-Pierre CAVIN	33		

Type subvention : 65 : subvention fonctionnement ; 67 : subvention exceptionnelle

N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2014	ATTRIBUTIONS EN 2015			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration d'associations	présents	curatid	conseillers municipaux présents ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
				VOTES	CM 31/03/2015	CM 23/06/2015	TOTAL							
SUB 187	65	TOUR	ASSOCIATION COMTADINE FRANCE ALLEMAGNE	1 000 €		1 000 €	1 000 €		29	6		35		
SUB 264	65	TOUR	ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-BRITANNIQUE DU COMTAT VENAISSIN	420 €		420 €	420 €		29	6		35		
SUB 291	65	TOUR	INSTITUT PATRIMOINE COMTADIN	1 800 €		1 800 €	1 800 €		29	6		35		
SUB 362	65	TOUR	ACADEMIE POUR LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALES	1 000 €		- €	- €		29	6		35		
	65	TOUR	RADIO TERRITOIRE VENTOUX FM	- €		500 €	500 €		29	6		35		
				2 840 453 €	1 314 270 €	1 480 518 €	2 794 788 €							

Ainsi délibéré, en séance publique, les jour, mois et an susdit:
(Suivent les signatures)

Pour Copie conforme

Le Maire,

Francis Adolphe